La g@zette

d u V a l b o n n a i s

N° 228 – Décembre 2026

Valjouffrey : un mur en pierres sèches.











Le savoir-faire de nos ancêtres, au service de notre protection **[Site de Mémoire Battante]**

La digue en pierres sèches du torrent des Roberts

Cette digue monumentale en pierres sèches se trouve au lieu-dit Les Hauts de la Chalp, sur la commune de Valjouffrey, au sein du Parc des Ecrins. Cette digue de protection torrentielle a été érigée, au XXe siècle, contre les terribles assauts du torrent des Roberts dans le vallon de la Chalp (en Valjouffrey). Désherbée par l'association Mémoire Battante, elle a été photographiée en 2011 par Alain Mathieu, artisan en restauration de mures et capitelles.



La maçonnerie de granite allie des blocs rocheux de forme irrégulière et de très grosse taille, à des pierres plus petites employées pour combler les vides entre les blocs.



La digue s'appuie sur le rocher, en rive gauche du vallon. Sept boutisses saillantes en schiste cristallin forment un échalier sur la paroi.

https://memoirebattante.fr

ADI 3E 10919 Actes Cros 1622 /1625

10 décembre 1624

Arrantement pour le four de Valbonnais.

(…) honnête André Gay de Valbonnais pour et au nom de monseigneur du Terrail et suivant le pouvoir qu'il a d'icelui par procuration qu'il établi du 12 octobre 1623 reçu par Me Guigues Ouzard notaire royal et procureur en la cour a arranté et par titre d'arrantement baille a Jean Dauris fils de Anne dict Choquet de Valbonnais présent et (…) savoir est le **four et fourneau** dépendant d'icelui posé au dit Valbonnais jouxte le grand chemin dessus de bise la place publique du couchant avec ses autres confins droits appartenances et émoluments espandements pour le temps et terme de deux ans qui commencent aux fêtes de Noël prochain semblable jour suivant (..)





il devoit pendant le dit temps cuire le pain du dit Gay et du seigneur de La Fare sans d'icelui prétendre aucun salaire ni émolument car ainsi il a été entre eux convenu procédé. Maintiendra il Dauris le dedans du dit four savoir la voute dessous d'icelui (…) les portes sans monture être tenu faire aucune chose a neuf sinon par la commande du dit Gay et en étant payé car ainsi a été entre (…) fait et publié au dit Valbonnais dans la maison de moi notaire présents Me Pierre Buy borne fils du dit Guy Me Jean Girard tailleur du dit lieu témoins signés : Gay, Cros



L'ami Christian Beaume nous a transcrit en ces termes un acte notarié du 10 décembre 1624, concernant l'arrentement du four de Valbonnais. Le seigneur de Valbonnais était en ce temps-là Jean de Combourcier, seigneur du Terrail.

Jean de Combourcier, seigneur du Terrail, était le fils de Loys de Combourcier, exécuté le 19 avril 1609 à Genève. Le 12 octobre 1625, ses biens sur le mandement de Valbonnais furent saisis par ses créanciers et donnés à Pierre de Poligny, seigneur de la Fare, baron de Valbonnais. Nommé le 3 août 1641, maréchal de camp, il fut tué au siège de Mardick, le 13 août 1646.

(Elie) Pierre de Poligny, seigneur de La Fare, avait acquis les droits de Lesdiguières sur la baronnie de Valbonnais. Il reconstruisit la vielle maison forte, devenue le château actuel où il résida après les guerres de religion. Son neveu, Pierre de Poligny, seigneur de Corps et d'Ambel, l'y rejoignit bientôt avec son épouse, Uranie de Calignon, la fille du chancelier de Navarre.

LA PETITE ET LA GRANDE HISTOIRE DE VALBONNAIS

VUES PAR SES CURES (suite)

Par Jean-Jacques DELCLOS

Jean Antoine ROUX : 1751

En 1722 Antoine Roux curé de Valbonnais installe messire Juliany comme recteur de la chapelle Sainte Croix et de l'hôpital en présence de A. Faure et L. Faure.

En 1746 il installe le même messire Juliany, chanoine de Saint-André de Grenoble, comme recteur de la chapelle de saint Jean-Baptiste, fondée en l'église paroissiale de VALBONNAIS.

Une question se pose. Vers la même époque vivait messire Jean Roux, curé de Chantelouve, célèbre par un procès avec sa domestique, et un dénommé Charles Roux, de La Chalp de Chantelouve, paraît comme témoin dans une quittance du 26 mai 1793 en qualité d'héritier testamentaire de Messire Jean Roux, son oncle, ancien curé du dit lieu de Chantelouve. Serait - ce le même ?

Quand messire Roux se retira, ce fut M. Pierre Durand curé d'Entraigues qui devint archiprêtre. Il était aussi biscantant aux Angelas comme l'indique un acte de l'évêque Jean de Caulet

Le dernier acte de messire roux est du 18 septembre 1751. C'est le baptême de Marie Guignier dont le parrain est Pierre Durand et la marraine sa femme Madeleine Galvin.

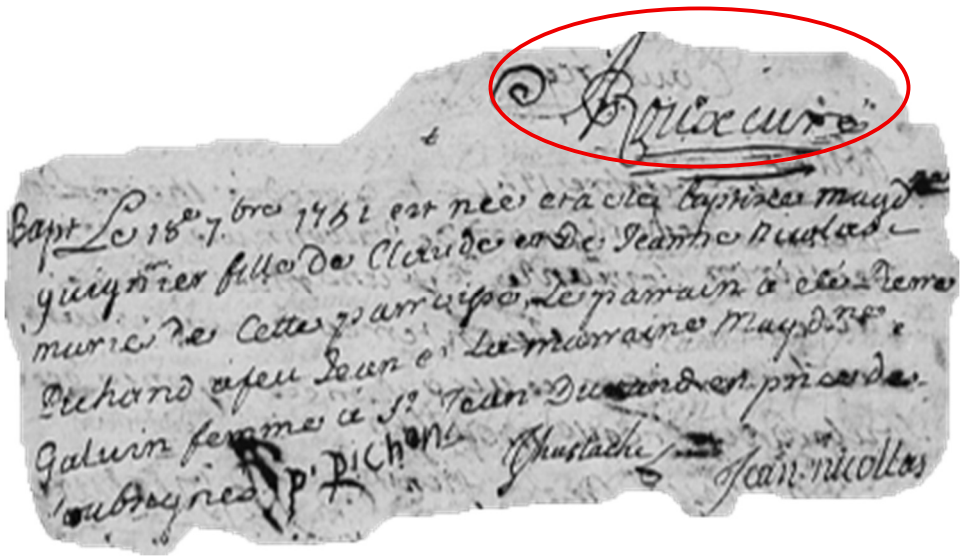

Messire Roux, accablé par l'âge se retire en septembre 1751. Le service est fait par messire Cros du 1er octobre jusqu'au 12 décembre où messire Josserand, nouveau curé, signe comme tel à l'enterrement de Jean Antoine Roux. M. Cros signe « desservant ».

Le 12e décembre 1751 est mort muni des sacrements messire Jean-Antoine Roux archiprêtre et curé ancien de cette paroisse âgé d'environ 75 ans et a été enterré à l'entrée du cœur de l'église de cette paroisse le 14e dudit mois en présence des soussignés Cros, desservant, Barnéoud curé du Perrier, Poncet. Claude Roux, Josserand prêtre et curé.


Le Douziéme decembre mil sept cent cinquante un est mort
Messire Jean Antoine Roux archipretre et Curé ancien de
Cette paroisse, agé d'environ soixante et quinze ans, et a été
enterré a l'entrée du Choeur de l'Eglise de cette paroisse, le
quatorze dud. mois. presents les soussignez. et munis des sacrements
Duris sacristain Crosset desservant
Claude Roulx Josserand pr. et Curé

Pierre Durand :

Nous connaissons ce curé par une inscription sur une des cloches des Angelas baptisée en 1774 « + Messire Pierre Durand ancien curé et archiprêtre de VALBONNAIS ». Il n'est donc plus curé de VALBONNAIS en 1774 et se serait retiré aux Angelas, sa paroisse natale. Il semble, vu la place d'honneur qu'il occupe dans l'inscription, qu'il ait été le donateur de cette cloche, conformément aux usages de la campanologie.



« *Sur une des cloches des Angelas baptisée en 1774…* » Jean-Jacques DELCLOS



Il sera préalablement curé d'Entraigues et, Jean Antoine ROUX s'étant retiré, archiprêtre de Valbonnais. Il va bénéficier d'une mesure exceptionnelle, et en théorie interdite, le « biscantat ».

Dans l'histoire la paroisse des Angelas, j'ai présenté cette pratique. Le Biscantat, du latin bis-cantando (chanté deux fois) est la permission donnée à certains curés de célébrer deux fois la messe le même jour pour desservir deux églises en des lieux éloignés. Cet usage avait donné lieu à beaucoup des abus, la première messe dominicale devant être rapidement expédiée pour permettre au prêtre de se rendre à plusieurs lieues pour la seconde célébration, elle aussi souvent bâclée car devant se terminer avant midi.

Cela choquait si fort les paroissiens que le roi Louis XIV s'en était ému et un Arrêt du Conseil d'Etat du 28 septembre 1643 avait été pris aux termes duquel « Sur ce qui a été remonstré au roy pour les affaires ecclésiastiques, qu'il ne doit y avoir aucune union de deux ou plusieurs cures ensemble … soulignant que dans la province du Dauphiné plusieurs cures et paroisses desservies par un seul titulaire, sous prétexte des provisions à eux accordées par les évêques de célébrer la messe deux ou plusieurs fois en divers lieux en un mesme jour, qu'ils appellent Bis-cantado, ce qui cause plusieurs indécences et irrévérences en la célébration d'un si haut mystère et beaucoup d'accidents par la privation des sacrements bien que la plupart desdites cures ainsi unies soient de revenu suffisant pour la nourriture d'un curé… Le roy a ordonné que dans deux mois les sieurs évêques de ladite province seront exortés de pourvoir de curés ou de vicaire pour chacune des paroisses lesquelles se trouvent avoir 200 livres de revenu annuel ou dont les habitants fourniront e revenu … Et faute d'y estre pourvus, Sa Majesté a déclaré vacantes lesdites cures… ».

Cent ans plus tard, cette pratique perdurait à Valbonnais comme le montre l'Ordonnance épiscopale du 1er Aout 1753 :

« Jean de Coulet par la permission divine et l'autorité du saint siège apostolique Evêque et Prince de Grenoble xxx (illisible) au sire Durand, curé d'Entraigues, archiprêtre de VALBONNOIS en notre diocèse salut et bénédiction en notre Seigneur.

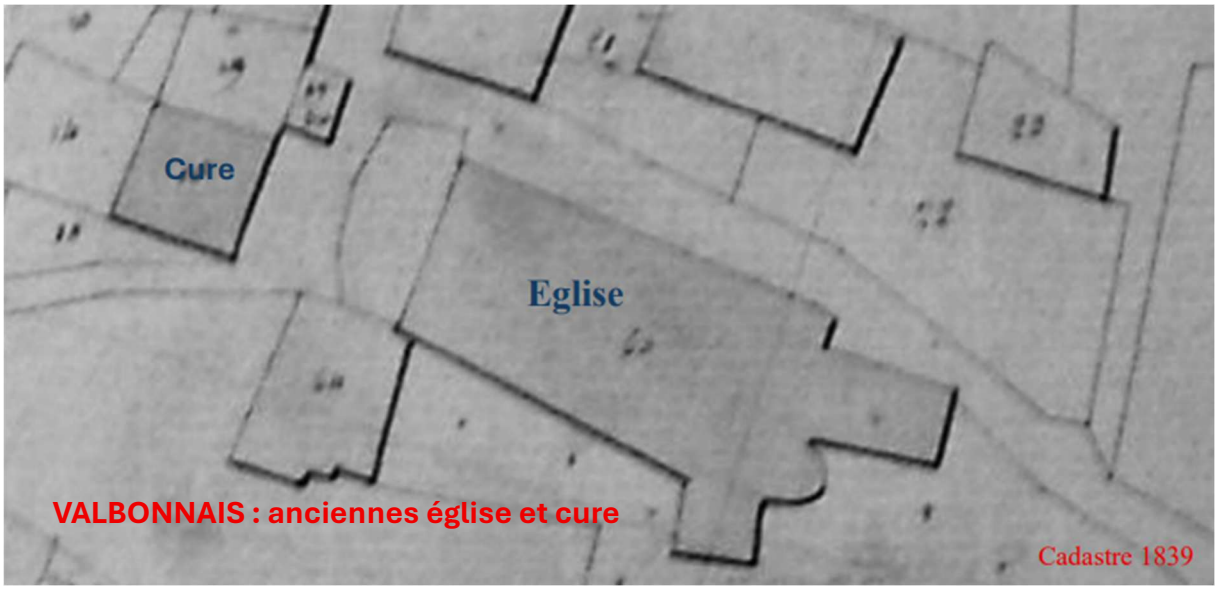

Etant nécessaire de pourvoir à la desserte de la succursale des Enjellas dans ledit archiprêtré et n'ayant point de prêtre actuellement libre pour cet effet, nous vous avons commis et commettons par les présentes pour y faire généralement toutes les fonctions de desservant en usant aux jours de dimanches et fêtes même de dévotion du Biscantat et célébrant auxdits jours une messe dans votre église et l'autre dans celle des Enjellas et même en cas de besoin et d'empêchement d'autre part de pourvoir d'un autre curé du voisinage avec ledit pouvoir du Biscantat, le tout jusqu'à ce que nous ayons pourvu d'un prêtre en ladite succursale et sous la rétribution honoraire de tous les revenus dudit poste à proportion du service qui en sera fait.

Ainsi donné à Grenoble sous la signature de notre vicaire général et le contreseing du secrétaire de notre évêché ce 1er août 1753. Chalvet de Maubec, vicaire général pour Monseigneur Delorme ».





(à suivre)